

DECISION n° 2022 - 68

Portant sur la demande de subvention d'investissement pour l'acquisition d'une étuve, d'un adoucisseur, d'un chariot, d'un four et de mobiliers pour le Multi-Accueil LA TERRASSE
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'Indre et Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20221025-DEC2022-68-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Publication : 25/10/2022

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Vu le devis de la Société TCPE CLIMATIQUE en date du 10 octobre 2022, pour l'acquisition d'une étuve, d'un adoucisseur, d'un chariot et d'un four pour le Multi-Accueil LA TERRASSE,

Vu le devis de la Société MATHOU en date du 11 octobre 2022, pour l'acquisition de deux assises de sol et d'un fauteuil à tablette pour le Multi-Accueil LA TERRASSE,

Vu le devis de la Société WESCO en date du 11 octobre 2022, pour l'acquisition de deux lits surélevés à barreaux pour le Multi-Accueil LA TERRASSE,

Considérant la nécessité d'acquérir l'étuve, l'adoucisseur, le chariot et le four pour le Multi-Accueil LA TERRASSE,

Considérant le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la gestion du Multi-Accueil LA TERRASSE,

DECIDE

Article 1 : de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales au titre d'une subvention d'investissement à hauteur de 80 % du prix HT de l'équipement,

Article 2 : d'arrêter le plan de financement comme suit :

- Dépenses d'équipement HT : 14 345,30 €
- Recettes :
 - o Subvention CAF : 11 476,24 €
 - o Fonds propres : 2 869,06 €

Article 3 : de signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Indre et Loire,
- Madame la Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 25 octobre 2022.

Le Maire
Emmanuel DUMENIL

